



Délibération 2024.09.09

Délibération affichée
et exécutoire le :

12/09/24

Le 10 septembre 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 6 septembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, CHABENAT Jean-Michel, MAILLET Cécile, MALASSINET Alain, CHAUEAU Valérie, PION Bruno, BAILLY Michèle, PERRICHON Didier, MAUCHIEN Anne, SURTEL Marie-Laure, TARTIÈRE Steeven, DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice, HUIDO Etienne, SEBGO Brigitte.

Pouvoirs : MANDEL Aurélien à MÉTIVIER Philippe, RIOULT Thierry à HUIDO Etienne.

Absente : CANOREL Stéphanie.

9- Autorisation de signature de la convention de servitude avec ENEDIS pour le raccordement producteur photovoltaïque HTA/BT de M. MADROLLES et le passage de lignes électriques souterraines

Vu la demande de la Société C.E.R Vincent, installée à Anjouin (36) en charge par ENEDIS du conventionnement pour le raccordement des producteurs HTA et BT (M. MADROLLES) et le passage de lignes électriques souterraines pour le compte de M. MADROLLES, au lieu-dit « Le Petit Jaunay » - 36150 VATAN.

Considérant que pour procéder au raccordement HTA/BT, l'établissement d'une tranchée de trois mètres de large et l'enfouissement de quarante-six mètres de lignes électriques sur les parcelles cadastrées section YE14 et YE7 – Le Petit Jaunay est nécessaire,

ENEDIS propose à la commune de conclure une convention de servitude pour les travaux à venir et de verser à la commune de Vatan, à titre de compensation, une indemnité unique et forfaitaire de 20 euros.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité, en l'absence de Mme CHAUEAU Valérie qui n'a pas pris part au vote,

- D'accepter la convention avec ENEDIS ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes, pièces et documents afférents à ce dossier.

Le Maire,
MÉTIVIER Philippe

Le secrétaire de séance,
PION Bruno

